

Résolution présentée par la délégation du royaume de Tonga

Thème : les objectifs du développement durable

Concerne : Mécanisme de réparation climatique pour les pays insulaires

L'assemblée générale,

- Rappelant que les Etats-Unis et l'Europe représentent ensemble plus de 45% des émissions cumulées de CO₂ depuis 1850, tandis que les petits états insulaires contribuent à moins de 1% du total mondial,
- que selon les rapports successifs du GIEC, les petits états insulaires sont les plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique.
- Alarmée par l'augmentation du niveau de mer annuel de 4mm, qui est une menace existentielle aux pays insulaires,
- Indignée que les pays qui ont le plus contribué au réchauffement climatique ont toutes les ressources pour se protéger contre ses conséquences,
- Constatant que si des pays comme les Etats-Unis ne payaient que 0.05% de leur PIB annuel, on aurait environ 15 milliards de dollars ce qui contribuerait énormément à la survie des peuples insulaires.
- Soulignant la responsabilité commune établie par les Nations Unies sur les changements climatiques,
- Décide de mettre en place un système international composé à la fois des pays vulnérables des effets du réchauffement climatique et des pays les plus émetteurs, notamment les Etats Unis, et l'Europe.
- De calculer les réparations pour chaque pays en prenant en compte leur danger face au changement climatique, leur PIB, et leurs émissions historiques ;
 - D'établir une coopération internationale pour soutenir les pays en danger existentiel face aux réchauffement climatique.

Le texte français fait foi.